

La Représentante spéciale du Secrétaire général en RDC et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) reçue à l'Ambassade de la RDCongo à Bruxelles.

Bruxelles, le 15 juillet 2022. La Représentante spéciale du Secrétaire général en RDC et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a été reçue en audience ce lundi par M Christian Ndongala Nkuku l'Ambassadeur de la RDC à Bruxelles.



Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur l'état des lieux de la présence de la MONUSCO en République Démocratique du Congo.

A ce sujet, Mame Keita a noté l'évolution favorable de la situation globale en matière de stabilisation de la sécurité pour l'ensemble du pays où les troupes des NU se sont retirées au Tanganyika il y a peu et au Kasai l'année dernière, même si un important travail reste à faire dans la partie Est où sévissent encore les groupes armés. A ce propos, elle n'est pas empêchée de mettre en avant le travail de soutien

aux FARDC exécuté par les forces onusiennes aux différentes opérations militaires menées par sur le terrain dans la province de l'Ituri notamment.

Mme Keita a évoqué la présence tous les instruments qui sont mis en place tant au niveau des NU qu'à celui de l'Union africaine pour favoriser le retour de la paix en RDC, notamment les accords de Nairobi, Addis-Abeba, les rencontres de Luanda et d'autres encore.

Discours de haine dans l'espace médiatique congolais est un autre sujet évoqué par la Cheffe de la MONUSCO.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a exprimé son inquiétude quant à l'escalade des discours de haine et d'incitation à la violence l'encontre des personnes d'expression rwandaise, a souligné Mme Bintou Keita. « Jusqu'à présent, l'ONU a recensé et documenté huit cas de discours de haine et d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, selon la grille d'évaluation du seuil de Rabat », a-t-elle relevé.

Aussi, l'ONU se focalise-t-elle sur de nombreux des cas « de personnes résidant en Europe, notamment en Belgique et en France qui sont à l'origine de cette escalade de discours de haine et qui exacerbent la méfiance envers d'autres communautés au moment où le pays voire la région a besoin de la cohésion sociale. La diaspora vient jeter de l'huile sur le feu diffusant des discours de haine sur les réseaux sociaux, » a observé la Cheffe de la MONUSCO.

Le plaidoyer de Mme Bintou Keita porte en faveur de la régulation de ces comportements qui ne sont pas acceptables ni pour le gouvernement ni pour la population de la RDC.

La MONUSCO observe, selon le monitoring des Nations unies, un flux de capitaux d'un certain nombre de citoyens congolais à l'adresse de congolais vivant dans l'Est de la RDC, apportant ainsi leur soutien à la diffusion sur des réseaux sociaux de messages de haine et autres incitations à la violence ethnique.

La Monusco envisage le développement d'un partenariat fort avec le gouvernement congolais pour démanteler ces réseaux de haine et ainsi éteindre ce feu qui enflammer cette diaspora.

En réaction à cet état de fait, l'Ambassadeur Christian Ndongala Nkuku qui a salué les efforts de la MONUSCO en RDC, a dénoncé cette rhétorique de violence, et s'est déclaré préoccupé par ce narratif qui brouille les messages de paix que prône le Chef de l'Etat et le gouvernement congolais. Il soutient ce qu'il qualifie « une

approche de trois E : E comme 1 Ecouter ; 2 E comme Explications ; enfin 3 E comme Eduquer ». La meilleure façon de résoudre un problème c'est d'en parler. Eduquer comme en Belgique par exemple où les cours de l'histoire de la colonisation seront intégrés progressivement dans les programmes de l'enseignement dès la rentrée prochaine.

Prenant la parole à son tour, le M. François Grignon, représentant spécial adjoint pour la protection et les opérations auprès de la MONUSCO s'est appesanti sur les conséquences juridiques de ce genre de comportement susceptibles de déboucher sur des poursuites judiciaires notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique. Dans le cas d'espèce, les rapports de l'OON font état de personnes qui violent les lois du pays d'accueil, mobilisant des fonds pour armer des groupes au Kivu en vue de la commission de crimes de guerre. Les traces de transfert sont documentées même lorsque ces transferts sont effectués via le mobile money.

Bien évidemment, dans un état de droit les incitations aux meurtres sont passibles de poursuites judiciaires.

Revenant sur l'aspect lié à l'éducation, Mme Bintou Keita a promis de prendre en compte l'approche soutenue par l'Ambassadeur Christian Ndongala et qu'elle se chargerait de la défendre à la prochaine réunion du Conseil de sécurité consacrée à la RDC avec des recommandations idoines.